



**Observatoire Départemental de la Sécurité Routière des Hautes-Pyrénées**

**ACCIDENTOLOGIE AU 3ème TRIMESTRE 2023**

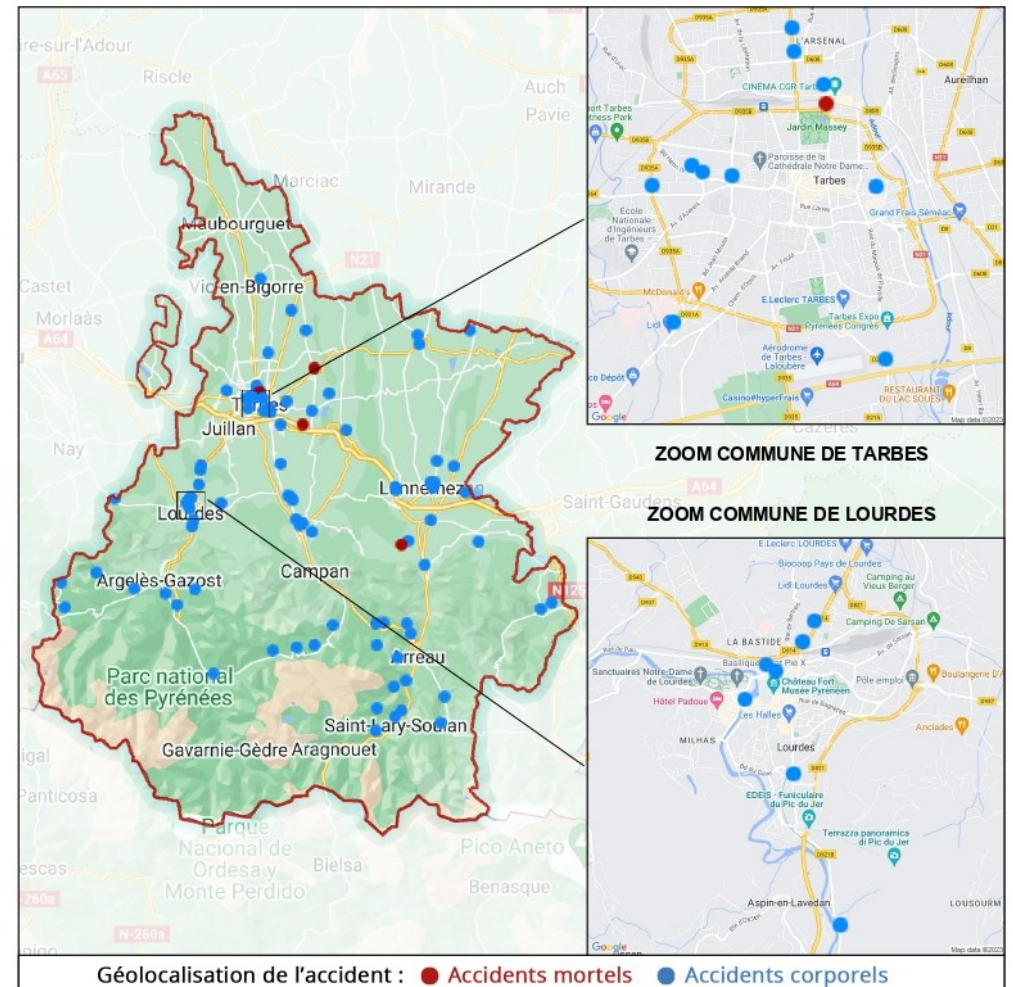
DOCUMENT GÉNÉRÉ LE :  
10 / 10 / 2023

Ce document présente les chiffres provisoires du 01/07/2023 au 30/09/2023

BILANS HAUTES PYRENEES AU 3ème TRIMESTRE 2023	Accidents corporels	Tués	Blessés	Dont blessés hospitalisés
3° TRIMESTRE 2023	92	4	110	48
3° TRIMESTRE 2022	69	11	83	31
Evolution	+23	-7	+27	+17
Tendances				



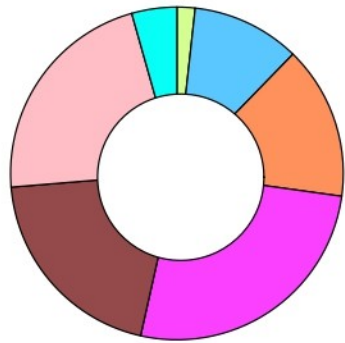
CUMUL DEPUIS LE DEBUT DE L'ANNEE	Accidents corporels	Tués	Blessés	Dont blessés hospitalisés
2023 provisoire	176	8	205	90
Cumul de l'année 2022	156	17	194	62
Evolution	+20	-9	+11	+28
Tendances				





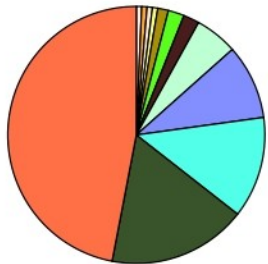
# TYPOLOGIE DES ACCIDENTS

Répartition des victimes par âges



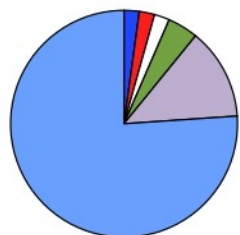
- 02 : Moins de 13 ans (1.75%)
- 12 : De 14 à 17 ans (10.53%)
- 17 : De 18 à 24 ans (14.91%)
- 30 : De 25 à 44 ans (26.32%)
- 23 : De 45 à 59 ans (20.18%)
- 25 : De 60 à 79 ans (21.93%)
- 05 : Plus de 80 ans (4.39%)

Répartition par types de véhicules



- 01 : engin de déplacement personnel motorisé (0.67%)
- 01 : Autobus (0.67%)
- 01 : Voiturette sans permis (0.67%)
- 01 : 3 Roues (0.67%)
- 02 : Tracteurs ou tous véhicules agricoles (1.34%)
- 03 : Poids Lourds > ou = 7,5 t (2.01%)
- 03 : Quads toutes cylindrées (2.01%)
- 08 : 2 roues motorisés < 50 cc (5.37%)
- 14 : Piéton (9.40%)
- 19 : 2 roues motorisés > 125cc (12.75%)
- 26 : Vélos (17.45%)
- 70 : Véhicules Légers ou Utilitaires (46.98%)

Répartition par catégories de routes



- 02 : Parking (2.17%)
- 02 : Autoroute (2.17%)
- 02 : (2.17%)
- 04 : Route Nationale (4.35%)
- 12 : Voie Communale (13.04%)
- 70 : Route Départementale (76.09%)

TYPE DE VOIE	Part du réseau départemental
Autoroute	0,85 %
Nationale	0,64 %
Départementale	44,10 %
Communale	54,40 %



## PASSAGE À L'HEURE D'HIVER

Chaque année, les jours qui suivent le changement d'heure enregistrent un pic d'accidentalité de +40 % pour les piétons en fin de journée. La nuit tombe une heure plus tôt, la luminosité baisse entre 17h et 19h, dans un contexte de circulation dense : piétons et cyclistes sont donc moins visibles à l'heure des sorties d'école et du travail.

### SOYEZ VISIBLE, NE PRENEZ PAS DE RISQUE



#### PIÉTONS

- Vérifiez plusieurs fois avant de traverser.
- S'il y en a, traversez aux passages piétons et empruntez les trottoirs. S'il n'y a pas de trottoir, marchez le plus éloigné possible de la chaussée.
- Soyez visibles. Privilégiez des vêtements clairs et utilisez des accessoires rétro-réfléchissants.



#### CYCLISTES ET CONDUCTEURS D'ENGINS DE DÉPLACEMENT PERSONNEL MOTORISÉS (EDPM)

- Vérifiez votre éclairage.
- Ne roulez pas sur les trottoirs.
- Méfiez-vous des angles morts, notamment des bus et poids lourds.
- Portez des équipements ou accessoires rétro-réfléchissants : pour les cyclistes, hors agglomération, le port d'un gilet rétro-réfléchissant est obligatoire la nuit ou en cas de faible visibilité ; les utilisateurs d'EDPM doivent porter un gilet de haute visibilité ou un équipement rétro-réfléchissant en ville lorsqu'il fait nuit ou en cas de faible visibilité, et en toutes circonstances hors agglomération.



#### AUTOMOBILISTES ET CONDUCTEURS DE DEUX-ROUES MOTORISÉS

- Redoublez de vigilance à l'égard des piétons, des cyclistes et des utilisateurs de trottinettes.
- Respectez une distance d'au moins un mètre avec les trottoirs et les vélos.
- Prudence aux abords des passages piétons, des arrêts de bus et des pistes cyclables. Ralentissez ! Anticipez !

Responsable de publication : Mme PAUZAT Sophie - Directrice de Cabinet

Comment nous joindre :



Préfecture des Hautes-Pyrénées  
Direction du cabinet / BSRT  
Place Charles de Gaulle - 65013 Tarbes Cedex 9



pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr